

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Quatorzième session de la Conférence des Parties  
La Haye (Pays-Bas), 3 – 15 juin 2007

Rapport résumé de la première séance du Comité II

5 juin 2007: 9 h 15 – 12 h 5

Président: C.S. Cheung (Chine)

Secrétariat: W. Wijnstekers  
J. Barzdo  
M. Jankowska  
M. Yeater

Rapporteurs: J. Boddens-Hosang  
P. De Angelis  
R. Mackenzie  
C. McLardy

Le président attire l'attention du Comité II sur le programme de travail présenté dans le document CoP14 Doc. 4. Après discussion, le Comité décide de commencer par examiner les points 7.1 et 7.2 de l'ordre du jour, puis le point 11 et enfin le point 7.3.

**Questions administratives**

7. Financement et budget du Secrétariat et des sessions de la Conférence des Parties

7.1 Rapports financiers pour 2004 à 2006

Le Secrétariat présente le document CoP14 Doc. 7.1 (Rev. 1) en attirant l'attention des participants sur le pourcentage élevé du budget dépensé en 2004 et en 2005 et sur le fait que les dépenses ont été plus faibles que prévu en 2006, ce qui a eu pour effet d'augmenter le solde du fonds d'affectation spéciale CITES. Le Secrétariat apporte des précisions sur quelques chiffres figurant dans l'annexe 10 du document puis celui-ci est accepté par le Comité.

7.2 Estimations des dépenses pour 2007

Le Secrétariat présente le document CoP14 Doc. 7.2 (Rev. 1) et demande au Comité d'approuver le retrait de 85.670 USD sur le solde accumulé du fonds d'affectation spéciale, comme indiqué au point 3 du document. Le Comité accepte les estimations des dépenses pour 2007 et approuve le retrait de 85.670 USD.

**Questions stratégiques**

11. Vision de la stratégie CITES pour 2008 à 2013

Le Canada, en tant que vice-président du Groupe de travail sur le plan stratégique (GTPS), présente le document CoP14 Doc. 11 et fait observer que le GTPS a reçu des commentaires concernant le

projet de Vision de la stratégie, durant et après la 54<sup>e</sup> session du Comité permanent. Il indique que le GTPS a décidé de ne pas livrer de plan d'action normatif mais plutôt un cadre et des indicateurs généraux que les Parties pourront adapter aux circonstances de leurs pays respectifs.

Le Japon demande quelles sont les implications du projet de Vision de la stratégie pour le programme de travail chiffré du Secrétariat pour 2009 à 2011, joint en dans l'annexe 1 du document CoP14 Doc. 7.3 (Rev. 1) et en particulier pour l'affectation des activités au fonds d'affectation spéciale ou au financement externe. Il suggère de modifier le premier paragraphe du dispositif du projet de résolution contenu dans le document CoP14 Doc. 11, "ADOpte la *Vision de la stratégie CITES pour 2008 à 2013*, jointe en annexe à la présente résolution" en y ajoutant sous réserve de fonds disponibles.

Le Secrétaire général précise que le document CoP14 Doc. 7.3 (Rev. 1) donne des estimations des coûts des activités requises pour appliquer le projet de Vision de la stratégie, les résolutions et les décisions. Il ajoute que c'est aux Parties de décider des activités à inclure dans le programme de travail, et parmi elles, celles qui devraient être financées par le fonds d'affectation spéciale et celles qui devraient l'être par des fonds externes.

L'Australie soutient la démarche axée sur les résultats adoptée dans le projet de Vision de la stratégie et dans l'énoncé de mission. Toutefois, elle reste préoccupée par certains aspects du projet, notant en particulier, en ce qui concerne le But 3, que la CITES ne devrait pas être subordonnée à d'autres accords multilatéraux sur l'environnement, objectifs ou buts. Elle ajoute qu'elle fera d'autres commentaires dans le contexte de tout groupe de travail établi pour discuter de ce point.

Les Etats-Unis d'Amérique font observer que le projet de Vision de la stratégie reflète deux thèmes qui pourraient s'opposer: la nécessité pour la CITES de continuer d'améliorer son rôle traditionnel en matière de gestion du commerce des espèces sauvages, et la nécessité d'évoluer dans le contexte des questions relatives à la biodiversité, au commerce international et au bien-être humain. Les Etats-Unis déclarent que le groupe de travail pourrait devoir traiter plusieurs questions, notamment l'amélioration de l'application de la CITES, la compréhension des points de vue des Parties sur le projet de Vision de la stratégie, l'utilité d'un plan d'action et le lien entre le projet de Vision de la stratégie et le programme de travail chiffré.

Le Brésil, s'exprimant au nom de l'Amérique latine et des Caraïbes, et appuyé par la Malaisie et le Zimbabwe, se déclare préoccupé par l'absence, dans le projet de vision de la stratégie, de la mention de la nécessité du renforcement des capacités et de la mise à disposition de ressources financières et technologiques aux pays en développement. Le Brésil se déclare également préoccupé par la proposition d'accorder une plus grande attention aux essences produisant du bois et aux espèces aquatiques, estimant que cela pourrait affaiblir la capacité de la CITES de protéger les espèces déjà inscrites aux annexes. Le Brésil souligne que la CITES ne devrait pas approuver des subventions ou des barrières commerciales injustifiables en droit international. Il propose plusieurs amendements au projet de vision de la stratégie.

La Malaisie estime que le projet de vision de la stratégie est trop ambitieux pour le calendrier proposé et doute que ses objectifs puissent être atteints car de nombreux pays en développement ont encore des difficultés d'application. Elle souligne la nécessité d'une aide financière et technique supplémentaire et suggère de supprimer la référence à l'évaluation des risques dans l'objectif 1.5. L'Indonésie partage cet avis, soulignant que la plupart des Parties sont des pays en développement dont les besoins devraient être pris en compte dans l'élaboration de la vision de la stratégie.

Israël souligne que l'objectif 1.3 ne devrait pas porter atteinte au droit des Parties d'adopter des mesures internes plus strictes stipulé dans la Convention. S'agissant de l'objectif 1.5, Israël estime que les avis de commerce non préjudiciables devraient être soumis à un examen par les pairs.

Le Kenya approuve l'accent mis sur l'application de la Convention et la lutte contre la fraude, et la nécessité de donner une assise financière saine à la Convention. Il souligne que la vision de la stratégie doit porter essentiellement sur la réalisation de la raison d'être de la CITES: protéger les espèces contre le commerce international non durable plutôt que promouvoir leur commerce durable. Il se réfère, à propos de l'objectif pour 2010, à l'objectif 4.3 adopté par la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique.

La Norvège partage l'avis du Secrétariat selon lequel le projet de vision de la stratégie ne s'éloigne guère de la raison d'être de la CITES et que la CITES ne peut pas être considérée hors du contexte des autres instruments pertinents. Elle souligne néanmoins qu'il importe d'éviter les doubles emplois avec les autres organismes de gestion – point de vue partagé par l'Islande et la Suisse.

L'Allemagne, s'exprimant au nom des Etats membres de la Communauté européenne, approuve la démarche générale de la vision de la stratégie mais regrette que la dimension de la CITES en tant qu'instrument permettant de réduire la perte de biodiversité avant 2010 ait été supprimée et demande qu'elle soit rétablie.

La Chine, membre du GTPS, appuie la démarche du projet de Vision de la stratégie. Le Mexique reconnaît la nécessité de réfléchir davantage à la manière de traduire la Vision stratégique en un programme viable. La Nouvelle-Zélande, également membre du GTPS, explique que le document CoP14 Doc.11 ne devait pas être exhaustif mais fournir un cadre de réflexion de haut niveau, assorti d'indicateurs mesurables, donnant des orientations pour l'avenir sans être normatif. Elle espère que tout groupe de travail créé pour examiner la Vision de la stratégie s'efforcera de garder un texte clair et simple.

Le Japon, concernant les objectifs 1.3 et 1.7 de l'annexe au document CoP14 Doc.11, souligne l'importance d'un processus de facilitation – c'est-à-dire de concertations informelles entre le Secrétariat et les Parties – avant de prendre des sanctions pour garantir la mise en œuvre de la Convention.

L'UICN, s'exprimant aussi au nom du WWF et de TRAFFIC, se réfère au document d'information qui expose leur position commune concernant la Vision de la stratégie. Elle souhaite participer au groupe de travail. D'autres organisations non gouvernementales, dont *Fauna & Flora International*, *International Fund for Animal Welfare*, *IWMC*, *Species Survival Network* et *Safari Club International*, font des commentaires et souhaitent les développer devant le groupe de travail si elles y étaient invitées.

Le Président annonce qu'un groupe de travail ouvert, présidé par le Canada, comprendra notamment les pays suivants: Australie, Brésil, Chili, Dominique, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Indonésie, Islande, Israël, Japon, Kenya, Malaisie, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, République bolivarienne du Venezuela, Suisse et Zimbabwe. Ce groupe est chargé de préparer une révision du projet de Vision de la stratégie soumis dans le document CoP14 Doc. 11 après examen des commentaires exprimés.

## Questions administratives

### 7.3 Programme de travail chiffré du Secrétariat pour 2009 à 2011

Le Secrétaire général présente le document CoP14 Doc. 7.3 (Rev. 1) et explique en détail l'approche suggérée par le Secrétariat pour gérer les ressources liées à la Vision de la stratégie, aux résolutions et aux décisions (voir document CoP14 Inf. 47, en anglais). Il souligne l'importance que les Parties déterminent les activités à réaliser, la manière de les financer, celles qui devront être financées par des fonds externes et celles qui sont prioritaires. Il recommande la formation d'un petit groupe de travail sur le budget, travaillant en liaison avec les Comités I et II ainsi qu'avec le groupe de travail sur la Vision de la stratégie, et devant faire rapport au bureau.

L'Allemagne, s'exprimant au nom des Etats membres de la Communauté européenne, fait observer qu'il faudrait donner la priorité aux activités à financer sur le fonds d'affectation spéciale CITES, ce qui permettra de savoir si des fonds supplémentaires sont nécessaires. Elle suggère la création d'un groupe de travail ouvert, chargé d'étudier les lignes budgétaires et d'envisager d'éventuelles mesures permettant de réduire les coûts.

Le Japon estime que ce groupe de travail ne devrait pas être ouvert et que si des ressources en personnel étaient nécessaires, il faudrait les trouver par le biais d'une réorganisation. Concernant le programme de travail chiffré, le Secrétaire général déclare que tout changement dans le personnel ne devrait se faire qu'après approbation du programme de travail chiffré et qu'il relèverait de sa responsabilité.

Le Brésil, la Chine, la Colombie et la Norvège se déclarent préoccupés par le risque d'augmentation des contributions et souhaitent participer au groupe de travail sur le budget.

La séance est levée à 12 h 5.